



Pythoud-Gaillard Chantal, Zurich Simon

Des améliorations urgentes dans le secteur des soins

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 20.01.22

DSAS/DFIN

Dépôt

Le 28 novembre 2021, la population suisse a accepté à une large majorité l'initiative populaire pour des soins infirmiers forts. Dans notre canton de Fribourg, la population a également voté en faveur de l'initiative avec une proportion de 64,73 %. Le verdict de la population est clair : des mesures doivent être mise en œuvre de toute urgence pour améliorer les conditions de travail et assurer une quantité suffisante de personnel soignant à tous les niveaux afin de garantir la qualité des soins et la sécurité des patients sur le long terme.

Seule l'augmentation des places de formation ne suffit pas. En effet, une part importante du personnel soignant quitte la profession avant 10 ans de pratique pour des raisons de pénibilité, notamment avec des effectifs réduits, de la difficulté à concilier la vie familiale, sociale et associative avec la vie professionnelle, des charges administratives trop lourdes, etc.

Les cantons ont autant d'obligations que le législateur fédéral en ce qui concerne les conditions de travail et la qualité des soins. Au niveau cantonal, il s'agit de réaliser des améliorations rapides des conditions de travail, et de créer des places de formation supplémentaires, et ce, afin de garantir l'offre de personnel soignant qualifié.

Le Conseil d'Etat est donc prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles mesures le Conseil d'Etat compte-t-il prendre pour améliorer rapidement et durablement les conditions de travail ?
 - > dans les hôpitaux ;
 - > dans les institutions de soins de longue durée ;
 - > dans les hôpitaux psychiatriques ;
 - > dans les soins ambulatoires.
2. Quelles mesures sont prises pour promouvoir l'engagement professionnel et qualifié du personnel ?
3. Le Conseil d'Etat est-il prêt à ancrer rapidement une clé de répartition du personnel en fonction du nombre de patients, obligatoire pour l'admission sur la liste des hôpitaux, la liste des établissements médico-sociaux ainsi que l'admission dans le secteur ambulatoire ?
4. Comment le Conseil d'Etat entend-il créer et soutenir davantage la capacité des places de formation à court et moyen terme ?
5. Quelles sont les possibilités tarifaires envisagées par le Conseil d'Etat pour les différents prestataires de soins ?
6. Quelles perspectives de développement professionnel le Conseil d'Etat entend-il offrir au personnel de soins déjà formé, notamment en matière de formation continue ?